

# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2016**

**PRESENTS :** MM. DELAUTRETTE, LAVIGNE, BELAIR, GAYOT, BOUCHAREYSSAS, DOIZON, HUMBERT, MEYNARD, JOUHANNY, LUBRANO, MALLEFONT, ACHARD.

**PROCURATION :** DEBLOOS à LAVIGNE, DEXET à GAYOT

**ABSENTS :** PEYRILLE Jean-Claude (excusé)

**Secrétaire de séance :** F. BELAIR

## **1/ POINTS SUR LES TRAVAUX EN COURS**

– Station d'épuration : les deux bassins sont créés et vont être plantés. La démolition de l'ancienne station est prévue début janvier et l'abattage des peupliers dans les prochains jours (dans l'attente de l'intervention de l'entreprise).

Cet abattage est réalisé en partenariat avec l'Office National des Forêts. En effet, les peupliers sur la berge de l'Arthonnet et sur la place route de Châlus vont également être abattus du fait qu'ils endommagent la berge et présentent des risques pour d'autres. De plus, il en sera de même pour la petite sapinière située au petit étang communal. L'ONF proposera à la commune des replantations d'essences plus adaptées.

L'entreprise qui intervient pour l'abattage rachète l'ensemble du bois pour un montant de 7 000 €. Cette somme sera réaffectée aux plantations.

– Liaison piétonne : le dossier d'exécution est presque terminé. Du retard a été pris notamment du fait de la suspicion d'existence d'un ancien caniveau en pierre, ce qui aurait une incidence sur les hauteurs de terrassement et des murs de soutènement pour la création des terrasses. Il est confirmé qu'il n'existe pas de caniveau, les travaux vont ainsi pouvoir démarrer prochainement.

## **2/ EMPRUNT TRAVAUX ASSAINISSEMENT**

Afin de contracter l'emprunt prévu pour ces travaux, une consultation a été effectuée auprès des organismes bancaires (Crédit Mutuel, Caisse des Dépôts et Consignations, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, Banque Postale). Le conseil décide de contracter cet emprunt de 160 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, celle-ci présentant le meilleur taux sur une durée de 20 ans (1,15%).

## **3/ CONVENTION DDT**

L'instruction des documents d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux ...) relève désormais des Communautés de Communes de plus de 10 000 habitants (ce qui sera le cas de la Communauté de Communes des Monts de Châlus lorsqu'elle aura fusionné avec celle de Nexon au 1<sup>er</sup> janvier 2017). Une dérogation est possible pendant un an, le temps que la compétence communautaire se mette en place. Pour ce faire, une convention doit être signée entre la Commune et la DDT. Le conseil délibère favorablement pour permettre aux services de la DDT de poursuivre l'instruction de l'urbanisme pour l'année 2017 par dérogation.

## **4/ DECISION MODIFICATIVE**

Les virements de crédits sont acceptés comme suit :

Budget principal, section de fonctionnement + 4 000 € en dépenses et recettes

Budget principal, section d'investissement – 41 104 € en dépenses et recettes

Budget assainissement, section de fonctionnement

## **5/ DEMANDE SUBVENTIONS**

Le Secours Populaire réitère une demande de subvention auprès de notre commune. Lors de l'examen des demandes de subvention, un refus leur avait été notifié du fait qu'ils n'interviennent pas sur notre territoire. Ils affirment cependant être venus en aide à des personnes de notre commune, ce qui paraît peu probable du fait qu'ils n'ont pas d'antenne sur le secteur. Un courrier va néanmoins leur être adressé pour connaître les personnes aidées afin qu'ils confirment leur implication auprès de notre population.

.../...

## **6/ HEBERGEMENT GROUPE**

Une tarification adaptée a été demandée par l'Amicale de pêche de Saint Hilaire Les Places pour l'accueil d'un groupe de pêcheur du 3 au 8 Mai 2017 sur l'ensemble du hameau. Une nouvelle location de l'intégralité du hameau est prévue par le biais de cette amicale pour des personnes privées en novembre 2017. Le conseil accepte le devis présenté par Mr le Maire pour le séjour du 3 au 8 mai 2017. Il n'y aura pas de tarification adaptée pour le second séjour, la location concernant des personnes ne relevant pas de l'Amicale.

## **7/ QUESTIONS DIVERSES**

Dissolution Syndicat de Voirie : le Conseil se prononce favorablement sur le principe d'une dissolution du Syndicat de Voirie. La compétence voirie reviendra donc à la Commune, ainsi que la répartition du solde de trésorerie. Le conseil décide que Mr le Maire effectue une proposition de rachat du matériel (tracteur, épareuse, rigoleuse, pelle à neige)

Entretien éclairage public : suite à consultation, le conseil décide de reconduire le contrat avec BATIFOIX (4 050 €/an + accès au logiciel Léolux) pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

Contrat maintenance paratonnerre : le contrat est reconduit avec l'entreprise BODET intégrant la maintenance du paratonnerre, pour un montant de 354 € TTC /an.

Contrat maintenance extincteurs : Le conseil décide d'effectuer une consultation globale pour comparaison.

Personnel Communal : suite à la demande d'un agent de renouveler son temps partiel de droit, un dossier va être présenté au Comité Technique du CDG pour avis afin d'instituer officiellement sur la Commune la possibilité pour les agents d'exercer leur activité à temps partiel (dans le cadre réglementaire, l'employeur est obligé de répondre favorablement à cette demande ; hors cadre réglementaire, il n'y a pas obligation de l'employeur de répondre favorablement). Le Conseil délibère favorablement.

SABVM : le conseil décide d'adhérer au Syndicat des rivières qui a pour rôle d'informer et de conseiller pour l'aménagement et la restauration des cours d'eau (cotisation d'1,27 €/hab.) et propose un programme pédagogique de sensibilisation des scolaires (0,34 €/hab.), soit une cotisation globale d'1,61 €/hab.

Si des travaux en lien avec les berges sont décidés, 80% peuvent être financés par l'Agence de l'Eau lorsque la commune adhère au Syndicat.

Demande de Mr Fougeras pour qu'une partie du chemin public jouxtant sa propriété lui soit rétrocédée. Le chemin public n'existant plus, et la commune ne prévoyant pas de le rouvrir du fait qu'il ne présente pas d'intérêt particulier, une procédure d'enquête publique devra donc être lancée. Le Conseil donne son accord de principe sous réserve des conclusions de l'enquête publique, de la prise en charge des frais d'enquête, de géomètre et de notaire par le demandeur.

Par ailleurs, une demande de remise en état des chemins publics va être effectuée auprès de Mr Dardenne du fait d'une aliénation sans autorisation avant la vente de sa propriété.

Menu repas des aînés : les conseillers se prononcent sur les différents choix proposés par Mme DUCOURET (restaurant Le Simone).

PNR : dans le cadre du développement durable, un partenariat est mis en place pour l'installation d'ampoules économiques dans les logements sociaux communaux.